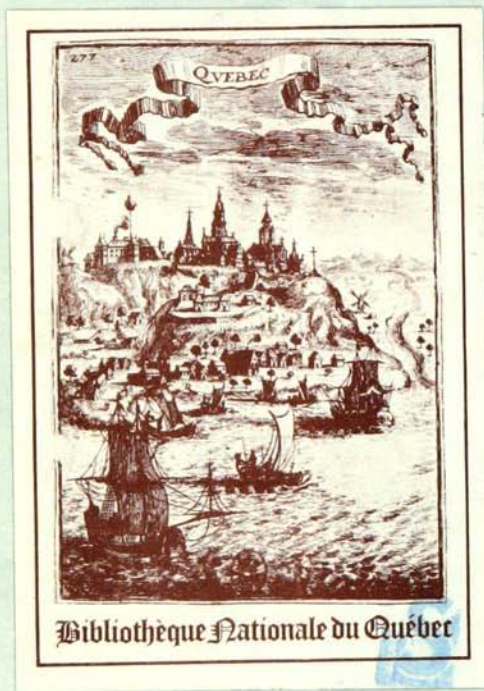


923.2714
G385f
1942



double

Ægidius Fauteux

Honoré Gervais

1864-1915

MONTREAL

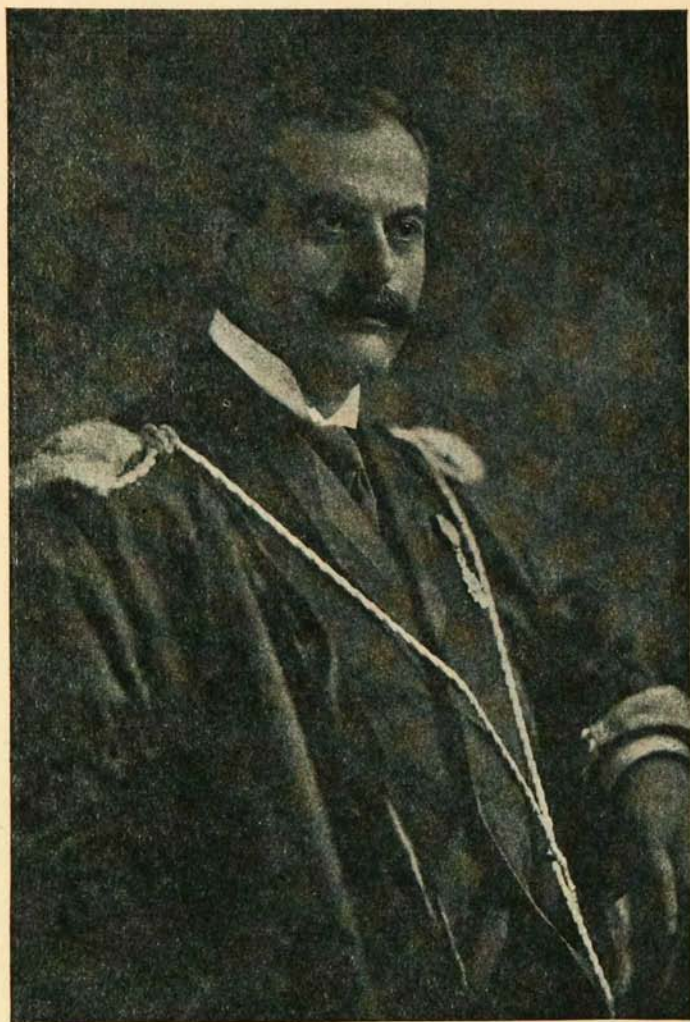
1942

Don de

Mme Elzear Roy

Don de Mme Elgar Ray 5/5/43

Honoré Gervais



Honoré Gevais

Ægidius Fauteux

Honoré Gervais

1864-1915

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

MONTREAL

1942

300010188
101102-711A2

FC

4419

64F3

FS

B. Q. R.
NO. 1544



ONORÉ-HIPPOLYTE-ACHILLE GERVAIS, fils de Charles Gervais et d'Adèle Monty, naquit à Richelieu, dans la province de Québec, le 13 août 1864. Du côté paternel il appartenait à une des plus anciennes familles de ce pays. Il avait en effet pour ancêtre direct Jean Gervaise, venu d'Anjou en 1653 pour collaborer à l'œuvre de M. de Maisonneuve et qui, dans l'exercice des importantes fonctions de procureur fiscal à Montréal, se révéla, au témoignage de nos anciens annalistes, l'un des plus intègres et l'un des plus vertueux parmi les pionniers de la colonie naissante. Par sa mère, arrière-petite-fille d'un soldat conduit au Canada, au

commencement du xviii^e siècle, par la fortune de la guerre il se rattachait au pays de Comminges, c'est-à-dire à la Gascogne. L'on peut dire que Honoré Gervais s'explique tout entier par cette dualité d'origine. Il n'a été l'homme éminent que l'on sait que pour avoir fait généreusement fructifier le précieux héritage qui lui avait été transmis, à travers deux longues lignées d'honnêtes gens, d'une part par le consciencieux homme de robe qu'avait été Jean Gervaise, et d'autre part par le vaillant homme d'épée qu'avait été Jean Monty. C'est au premier qu'il doit incontestablement cette clarté de l'intelligence et cette rectitude du jugement qui l'ont si remarquablement distingué, mais c'est en revanche au second qu'il est principalement redevable de cette ardeur combative et de ce courage intrépide qui ne l'ont pas moins caractérisé.

Dès le plus jeune âge apparut chez Honoré Gervais la détermination de devenir un jour quelqu'un. Entré vers l'âge de 12 ans au collège Sainte-Marie Monnoir pour y faire ses études, il y manifesta du premier coup

la même volonté opiniâtre et la même ardeur laborieuse qui devaient marquer toute son existence. Cette application jointe à un rare talent lui permit d'emmagasiner en peu d'années un bagage de connaissances plus varié et surtout plus solide que la plupart des jeunes de son âge et, à sa sortie du collège, après de fortes études, il aurait pu opter pour n'importe quelle carrière avec un égal espoir de succès. Ce fut sur la profession légale que son choix se porta et l'avenir a prouvé combien il fut sage.

Après les trois années réglementaires passées à l'université Laval de Montréal comme élève de la Faculté de Droit, il fut admis au Barreau de la province de Québec le 13 janvier 1887. Il n'avait que 23 ans, mais il était de ceux dont le caractère prématurément mûri domine avec aisance la fouguese impatience de la jeunesse. Quoique ses maîtres l'estimassent déjà admirablement préparé à entreprendre la pratique de sa profession, il eut l'ambition de s'armer mieux encore avant d'entrer dans l'arène et n'hésita pas à s'imposer

une année d'études supplémentaires à l'École de droit d'Albany. Ainsi prenait pour la première fois contact avec une importante législation étrangère celui qui devait bientôt devenir en son pays un maître incontesté du droit international.

Rentré à Montréal en 1888, il ne lui restait plus qu'à couronner par le diplôme de docteur en droit la double licence conquise avec une égale distinction à l'université Laval et à l'École d'Albany. Avec sa ténacité habituelle, il s'y employa sans retard. Dès l'année suivante en 1889 il soumettait au Jury universitaire une thèse d'une rare solidité et, après une des soutenances les plus brillantes qu'on eût connues jusque là, il était, aux applaudissements unanimes de ses juges, autorisé à coiffer le bonnet carré.

Entretiens Honoré Gervais avait commencé d'exercer comme avocat et, du premier coup, deux des sommités du barreau montréalais, les honorables H. B. Rainville et Horace Archambault, avaient tenu à se l'adjoindre, à titre d'associé, pour la conduite de leur

important bureau. Il ne fut pas long à se tailler dans la profession légale une place de premier ordre. Dès 1897 il était déjà Conseil de Sa Majesté et peu après, alors qu'il n'avait encore que 35 ou 36 ans, l'Université Laval de Montréal en faisait son professeur titulaire de droit international, en même temps qu'elle le chargeait d'un autre cours de la première importance, celui de Procédure civile.

Mais du forum judiciaire à celui de la vie publique, on le sait, il n'y a la plupart du temps qu'un pas pour les avocats déjà rompus au métier de la parole et familiers avec le dédale des lois, et ce pas Honoré Gervais ne devait pas tarder à le franchir. En février 1904, n'ayant pas su résister aux instances de Sir Wilfrid Laurier lui-même, il acceptait d'être le portedrapeau du parti libéral dans la division de Saint-Jacques de Montréal alors vacante et, après une lutte très vive soutenue contre un adversaire particulièrement redoutable, M. J.-G.-H. Bergeron, il l'emportait par une majorité considérable. Réélu triompha-

lement aux élections générales de la même année 1904 et à celles de 1908, il ne siégea aux Communes que l'espace de deux parlements, un peu plus de sept ans, mais, si sa carrière parlementaire a été relativement courte, comme elle a été, en revanche, abondamment remplie! Dès son premier discours en Chambre l'on reconnut qu'une force nouvelle venait de paraître avec laquelle il faudrait désormais compter. Il était en effet, de ces rares députés qui savent se faire écouter parce qu'ils ont vraiment quelque chose à dire. Il impressionnait, non pas tant par l'éloquence même que par la solidité du raisonnement et par la vigueur de l'argumentation. Sur les questions de sa compétence, et Dieu sait si elles étaient nombreuses, il apportait souvent des lumières inattendues. Quelque problème qu'il abordât, l'on se rendait compte en l'écoutant qu'il l'avait préalablement étudié sous tous ses aspects et la plupart du temps, par ses lumineux exposés, il forçait les plus récalcitrants à se ranger à son avis. Esprit toujours en éveil et singulièrement avisé il était particulièrement habile à découvrir dans les pro-

jets de loi ces clauses insidieuses qui, au premier abord, paraissent inoffensives mais qui n'en ouvrent pas moins la porte à de funestes conséquences. C'est ainsi qu'il lui est arrivé souvent de sauvegarder, par une intervention opportune, les droits dangereusement menacés du peuple qu'il représentait.

Son cerveau fourmillait littéralement d'idées nouvelles et si toutes celles qu'il s'est efforcé de semer dans l'esprit des législateurs n'ont pas encore germé, il y en a cependant plusieurs qui ont déjà porté des fruits. Nous ne citerons que la question de la représentation consulaire canadienne sur laquelle il est revenu si souvent avec une conviction jamais diminuée. La voie si féconde où sa foi de précurseur pressait le Canada de s'engager est enfin ouverte aujourd'hui, mais qui ne regrettera qu'on ne l'ait pas entendu plus tôt encore dans l'intérêt de notre Commerce national?

Mais l'acte le plus notable de la carrière parlementaire d'Honoré Gervais fut peut-être son grand discours sur le projet de loi naval en mars 1910. Abor-

nant le problème d'un point de vue tout à fait nouveau, il osa disséquer publiquement la prétention du Canada à se dire une nation, et il le fit avec toute son autorité de juriste international réputé. Ce remarquable discours fut commenté par toute la presse du pays et, s'il ne rallia pas tous les suffrages, il produisit du moins partout une impression profonde. « Il y a un membre du Parlement, écrivait le lendemain un grand journal, dont on peut toujours attendre qu'il pense par lui-même et dont les paroles ne sont pas un simple écho de ce qui a été dit avant lui, et il se nomme Honoré Gervais! »

Ce mémorable discours du 9 mars 1910, quoiqu'on put penser de la thèse qu'il défendait, fut considéré par tous comme un acte de courage, mais il coûta assez cher à son auteur s'il est vrai, comme on l'a souvent prétendu, qu'il lui ferma les portes du cabinet au moment même où elles allaient s'ouvrir devant lui.

L'on se ferait cependant une idée bien incomplète du rôle d'Honoré Gervais à Ottawa en le restreignant

à des efforts oratoires, si remarquables qu'ils fussent. Le député de Saint-Jacques plus encore que la parole, prisait l'action, et il a été par dessus tout un agissant. Personne assurément n'a jamais pris plus à cœur ses devoirs de représentant du peuple, ni ne s'est dépensé avec autant de dévouement dans l'intérêt de ses commettants. A cause de sa serviabilité bien connue et surtout à cause de son haut prestige, l'on avait recours à ses services de tous les côtés à la fois. Tantôt c'était une association ouvrière qui réclamait le redressement d'un grief ou simplement quelque amélioration au sort de ses membres, tantôt c'était une institution qui sollicitait des pouvoirs publics un appui particulier, soit pour le maintien soit pour l'extension de ses œuvres. A aucune des innombrables tâches qui lui étaient ainsi imposées, il ne sut jamais se refuser et quoiqu'il en parut parfois littéralement débordé, il parvenait presque toujours à les mener à bon terme. Il ne ménageait pas les démarches lorsqu'elles lui paraissaient nécessaires ou simplement utiles, et, s'il ne réussissait pas une première ou une deuxième fois, il reve-

nait inlassablement à la charge et, redoublant de fermeté et d'énergie, bousculant les obstacles, il atteignait finalement son objet.

C'est ainsi qu'en 1905, pour ne citer qu'un exemple, il eut raison, à force de volonté et de courage, du trop fameux timbre de commerce. L'on pourrait presque assimiler à un des douze travaux d'Hercule cette victoire décisive sur la pieuvre géante dont les mille tentacules encerclaient alors le petit commerce jusqu'à l'étouffer. Les marchands de Montréal comprirent toute l'éminence du service qui leur était rendu et quelque temps après, pour célébrer une délivrance qu'ils avaient à peine osé espérer, ils offraient un grand banquet à celui qu'ils appelaient leur sauveur.

Avant de quitter la carrière parlementaire de notre héros pour le suivre sur d'autres théâtres, nous croyons devoir signaler encore comme un fait digne de remarque que, Honoré Gervais, après avoir été élu à la présidence du Comité des Débats des Com-

munes, presque aussitôt après son entrée en Chambre, y fut maintenu par la confiance et par le respect de ses collègues pendant sept sessions consécutives. Là comme ailleurs, il se manifesta homme d'action et l'on dut à son intelligente initiative plusieurs importantes réformes qui furent d'autant plus applaudies qu'elles étaient depuis plus longtemps désirées. ¹

Mais peut-être plus extraordinaire encore que son activité d'homme public, fut pendant tout ce même temps l'activité professionnelle d'Honoré Gervais. Celui-ci, en effet, loin de retrancher à ses devoirs d'avocat, en devenant député, comme il arrive le plus souvent et par la force des choses, s'était au contraire juré de les remplir dans leur intégrité, en dépit de la lourde charge qu'il y venait ajouter. Mais s'il tint parole, s'il gagna cette presque impossible gageure, ce ne fut que grâce à une puissance de travail vraiment prodigieuse et dont il serait difficile de trouver d'autres exemples. Quoique plus nombreux se fissent

¹ C'est à lui qu'on doit le « Hansard français. »
Note de l'éditrice H. G. R.

tous les jours ceux qui réclamaient ses conseils juridiques, jamais il ne faillit aux exigences de sa clientèle constamment grandissante. Plusieurs des causes qu'il eut à défendre ont eu un retentissement considérable et ont mis particulièrement en valeur sa haute expérience légale, mais dans toutes il savait montrer la même puissance de dialectique, la même fécondité de ressources et surtout la même ardeur de conviction. Mais il n'eut pas seulement cette habileté consommée qui assure le succès; il s'est peut-être encore plus distingué par son éminente dignité professionnelle et c'est elle qui lui a conquis, en plus de leur admiration, le respect unanime de ses collègues. De ce respect universel Honoré Gervais en reçut une preuve manifeste en 1909 lorsqu'il fut élu unanimement bâtonnier du Barreau de Montréal, et bâtonnier général du Barreau de la province de Québec. Tous estimèrent alors que, par le choix qu'ils venaient de faire, ces deux corps distingués s'honoraient eux-mêmes plus encore qu'ils n'honoraient le nouveau titulaire.

Il ne faut pas oublier qu'à travers tant d'occupations Honoré Gervais trouvait encore le moyen de donner une part considérable de son temps à l'enseignement universitaire. Il ne cessa jamais en effet de donner régulièrement à l'Université Laval de Montréal ses cours de procédure civile et de droit international, cours à la fois lucides et nourris qui sont restés dans la mémoire de tous les étudiants de l'époque. Cet enseignement était une des choses qu'il avait le plus à cœur et il y devait rester attaché jusqu'à sa mort. Personne ne comprenait mieux que lui la suprême nécessité pour les siens d'une instruction supérieure adéquate et personne surtout ne réalisait plus clairement les nombreuses lacunes de celle à laquelle il était lui-même mêlé. Aussi ne ménagea-t-il rien pour avancer la cause de la haute éducation dans sa propre province. On peut dire que, pendant près de vingt ans, ce fut sa pensée dominante, sa préoccupation principale. Sans doute il s'intéressait tout d'abord à sa chère Faculté de Droit dont il fut toujours un des plus vivants animateurs en même temps qu'un des plus fermes sou-

tiens, mais sa sollicitude allait beaucoup plus loin, elle embrassait toute l'œuvre universitaire. Son rêve était d'élargir de plus en plus le haut enseignement, de lui donner surtout une forme pratique et d'ouvrir par là des débouchés nouveaux aux aptitudes inemployées de notre jeunesse instruite. Et sur ce point il a été véritablement un précurseur. N'est-ce pas lui en effet qui posa les premiers fondements de l'enseignement des beaux-arts dans la province de Québec lorsque, en 1908, sous le couvert d'une association dont il n'était non seulement l'âme dirigeante, mais aussi le pourvoyeur généreux, il s'employa sérieusement à soulever l'opinion publique en faveur de cette importante question? Passant comme toujours de la pensée à l'exécution, il était alors allé jusqu'à assembler, avec l'aide des musées de France, mais aussi pour une bonne part à ses dépens, une remarquable collection de modèles d'art à l'intention de l'école rêvée. Vaincu par l'apathie universelle qui l'entourait, il dut cesser momentanément ses efforts, mais l'on sait comment a enfin levé depuis le germe qu'il avait incontestablement planté.

Comment dire maintenant tout ce qu'a accompli Honoré Gervais pour l'École Polytechnique de Montréal. Une mère ne soigne pas plus tendrement un enfant au berceau qu'il n'a lui-même soigné cette institution dans ses débuts difficiles. Non seulement il lui apportait l'encouragement moral dont elle avait un si grand besoin, mais il se multipliait pour la sustenter matériellement et lui permettre de vivre. Aussi quelle joie était-ce pour lui lorsque, grâce à des trésors d'ingéniosité et des démarches incessantes, il pouvait verser dans ses coffres vides quelques subsides nouveaux probablement arrachés aux gouvernements! Il comprenait si bien l'importance de l'œuvre et il aurait tant voulu la voir grandir! Aussi nourrissait-il sans cesse pour son avancement des projets nouveaux dont il a pu réaliser au moins quelques-uns. Le plus important d'entre eux a été la fondation d'une école d'architecture comme annexe à l'École Polytechnique. Que cette fondation ait été proprement son œuvre, nul ne songera à le nier. Non seulement il en a eu l'idée, mais il a vu personnellement à tous les

détails de son exécution, depuis le recrutement du personnel enseignant jusqu'à l'installation des classes.

C'est encore à Honoré Gervais qu'il convient de faire remonter l'établissement de l'importante École des Hautes Études commerciales à Montréal. Cet esprit éclairé saisissait avec netteté les défauts d'une organisation quelle qu'elle fut, politique ou sociale, mais ce qui vaut mieux encore, il excellait à trouver les remèdes les mieux appropriés au mal découvert. Nous avons déjà vu comment en 1904, à la Chambre de Communes,¹ il fit sur les déficiences de notre représentation commerciale à l'étranger des représentations qui eurent leur écho jusqu'à Londres. Or, à ce moment, il y avait déjà plusieurs années que le problème avait commencé de l'inquiéter et qu'il en avait même trouvé la solution, du moins au point de vue

¹ Ce discours fût reproduit en entier dans le journal le Canada le 8 août 1904, on peut y lire le programme de l'école des Hautes Etudes Commerciales, des Sciences sociales, etc.

Note de l'éditrice H. G. R.

canadien-français. Cette solution n'était autre que l'établissement d'une école des hautes études commerciales où une jeunesse choisie puiserait la formation particulière nécessaire pour les fonctions consulaires et pour le haut commerce international en général. L'idée d'une semblable institution était déjà toute murie dans son cerveau lorsque Honoré Gervais la lança pour la première fois le 4 septembre 1906 à une séance d'ouverture de l'Université Laval à Montréal. Cette fois, tant le besoin auquel on proposait de remédier était flagrant, il n'y eut qu'une voix pour applaudir. Quelques semaines après la Chambre de Commerce emboitait résolument le pas derrière le promoteur et il ne fallut qu'un temps relativement court pour que le Gouvernement lui-même se décidât à agir. Il va sans dire qu'Honoré Gervais ne cessa de pousser à la roue jusqu'à la parfaite exécution du projet. Même plus tard, l'on ne vit jamais diminuer son intérêt en faveur de l'École des Hautes Études dont il est resté jusqu'à sa mort l'un des plus actifs administrateurs.

Nous craignons que l'on ne se souvienne plus assez aujourd'hui de ces éminents services rendus à la cause de l'éducation. Honoré Gervais aura eu en cela le sort de tous les grands cœurs à qui trop de désintéressement fait oublier leurs intérêts. Il n'était pas de ceux qui, en édifiant une œuvre, s'édifient surtout un piedestal. Généreux jusqu'à la prodigalité, il a laissé couler une véritable fortune dans la caisse des diverses institutions de bienfaisance et aussi dans les mains de milliers de quémandeurs dont il ne s'arrêtait pas à discuter les motifs, mais jamais il n'a fait précéder d'un son de trompe aucune de ces innombrables charités. Il en a été un peu de même des entreprises auxquelles il s'employait continuellement dans le seul intérêt du progrès national. Le grand public n'en a pu ignorer les résultats, mais il n'a pas toujours su à qui il les devait. A la vérité il n'a jamais importé beaucoup à Honoré Gervais que d'autres récoltassent un jour là où il aurait semé. Lorsque, même de son vivant, il voyait accroché à certaines façades le mérite de ses propres travaux, il se contentait de sourire et

n'en continuait pas moins à se dévouer tout entier et avec le même désintéressement. La seule récompense qu'il attendait était le succès de l'œuvre même qui lui était chère et l'on peut presque dire qu'il n'en connut pas d'autre, car on ne saurait assimiler à une récompense le haut poste qui lui fut par la suite confié, et auquel il n'eut pas besoin d'autre titre que sa valeur personnelle. De véritable reconnaissance il n'a guère connu que celle que lui témoigna la France lorsque, en 1909, elle lui octroya le ruban alors peu prodigué de chevalier de la Légion d'honneur. Et nous devons dire que ce geste, d'ailleurs universellement applaudi, lui fut particulièrement sensible parce qu'il répondait plus que tout autre à ses intimes aspirations. Le meilleur de son effort, en effet, avait été consacré au progrès de la culture française dans le vieux Québec resté français et c'est peut-être le point sur lequel il se serait le moins facilement résigné à rester incompris.

On lui a aussi prêté une autre ambition, comme d'ailleurs à tous les hommes politiques en vue, celle

de devenir ministre de la couronne. Aucune ambition n'était certes plus légitime et, comme tous ceux qui ont conscience de leur propre mérite, il a dû en effet la nourrir dans son cœur. Dans les conseils mêmes du gouvernement il eût été mieux placé pour faire triompher au moins quelques-unes des idées dont foisonnait son cerveau et il aurait pu être à son pays d'une utilité encore plus grande. Que l'opinion générale fût d'accord avec lui là-dessus il ne saurait y avoir aucun doute. Nous ne croyons pas qu'il y ait de députés dont la presse ait le plus souvent annoncé, et sans sa participation, l'entrée imminente dans le cabinet fédéral. Autant par le prestige dont il jouissait dans son parti que par le talent dont il avait donné tant de preuves, il était désigné aux yeux de tous pour cet honneur. En 1910 particulièrement la question fut agitée plus que jamais dans le public. Personne ne doutait plus de l'entrée prochaine du député de Saint-Jacques dans le ministère. Le fait était même considéré comme pratiquement accompli. Mais, encore une fois, l'attente générale fut trompée. Lors du re-

manièrement ministériel qui suivit un autre fut choisi. A quelle raison exacte attribuer cet ostracisme, ce n'est pas ici le lieu de le dire. Qu'il ait été dû au fameux discours sur le bill naval dont la courageuse franchise aurait causé des mécontentements en haut lieu ou qu'il ait été dû plus généralement à une indépendance de caractère qui ne promettait pas une docilité suffisante, peu importe. Des deux façons Honoré Gervais aurait prouvé qu'il n'était pas de ceux qui se plient pour ramasser un portefeuille. Lorsque, peu de temps après, il se décidait à quitter la vie parlementaire, il emportait au moins avec lui la satisfaction du devoir accompli.

Avec le même esprit public qui le caractérisa toujours, il accepta dans le même temps de se laisser élever à la magistrature, quoiqu'il dût abandonner pour cela une clientèle des plus fructueuses et qu'il fût encore lui-même dans la force de l'âge. Appelé par le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, le 11 août 1911, à siéger à la Cour d'Appel de la province de

Québec, il devait y rencontrer son ancien associé légal, Sir Horace Archambault, promu Juge en chef le même jour. Peu de nominations judiciaires ont été aussi unanimement approuvées. L'on pouvait regretter qu'une aussi précieuse activité fût trop tôt perdue pour la défense des intérêts publics, mais d'autre part l'on reconnaissait que l'administration de la Justice venait de s'enrichir d'un concours extrêmement précieux.

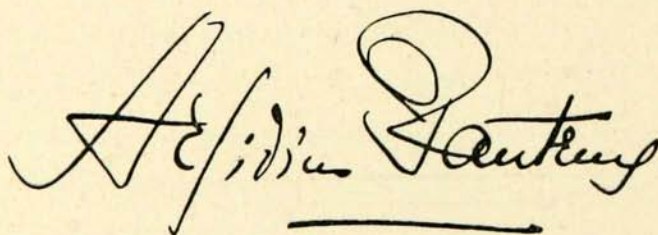
Honoré Gervais se voua à sa tâche nouvelle avec sa conscience ordinaire, et il y fit paraître avec un éclat redoublé les belles qualités qui l'avaient distingué à la chambre et au barreau: une clarté d'esprit admirable, un discernement sûr et surtout une inattaquable droiture.

Malheureusement la Providence ne devait pas permettre qu'il ornât bien longtemps la magistrature canadienne. Il n'avait rien changé en effet à ses habitudes de labeur en montant sur le banc. Au contraire, il semblait les avoir intensifiées. Toujours dédaigneux

du repos, il ne se permettait presque jamais de vacances et donnait toutes ses heures soit à ses travaux de jurisprudence, soit à l'enseignement qu'il ne voulut jamais abandonner. De ce dernier côté l'on avait même considérablement alourdi sa charge en 1914 en l'appelant à succéder au Juge Mathieu comme professeur de droit civil à l'Université. Même avec la robuste constitution dont il avait été doué, chacun s'étonnait qu'il eût pu résister aussi longtemps à ce labeur acharné. Il était inévitable que l'arc trop tendu se briserait un jour ou l'autre sous l'effort. C'est ce qui arriva vers la fin de 1914, alors qu'une violente attaque d'apoplexie frappa en plein travail cet homme de fer. Il put vivre encore quelques mois, mais, pour la première fois véritablement terrassé, il ne put jamais reprendre ses fonctions. D'être ainsi réduit à l'impuissance ce fut pour ce cœur généreux une indicible affliction. La mort l'en vint enfin délivrer le 9 août 1915. Il n'avait encore que 51 ans et il n'avait occupé que 3 ans à peine son poste de magistrat. L'on n'a qu'à se reporter aux journaux du temps pour constater

combien fut vivement ressentie la disparition prématurée de cet éminent et honnête citoyen. Tous sentaient qu'en lui la magistrature venait de perdre une de ses plus vives lumières et la patrie canadienne un de ses plus utiles serviteurs.

Honoré Gervais avait épousé le 17 mai 1887, à Montréal, Albina Robert¹, fille de Joseph Robert et d'Olympe Berlinguet. Lui survivent deux fils, MM. Joseph, et Charles-Auguste Gervais, et deux filles: Mme Elzéar Roy (Honorine) et Mme Louis Francœur (Adèle).

A handwritten signature in black ink, reading "Albina Gervais". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

¹ Décédée à Montréal, le 4 février 1940.

ALBINA GERVAIS
EXPL. 18-THAS

CETTE PLAQUETTE A ÉTÉ EXÉCUTÉE
AUX ATELIERS DU
DEVOIR
A MONTRÉAL (CANADA)

BNQ



000 340 889